CANTON DE / TOWNSHIP OF
LOW

Municipalité du Canton de Low
4A, chemin d'Amour
Canton de Low (Québec) J0X 2C0

Tél. : 819 422-3528
Téléc. : 819 422-3796
www.lowquebec.ca

AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN D'URBANISME ET LES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

La Municipalité du Canton de Low avise les citoyens qu'elle tiendra une consultation publique concernant les projets adoptés par le Conseil municipal dans le cadre de la refonte de son plan et de sa réglementation d'urbanisme.

Cette consultation fait partie d'un processus qui s'échelonnera sur plusieurs mois. Les projets pourront faire l'objet d'échanges, de commentaires et d'ajustements avant leur adoption finale, conformément aux étapes prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Projets visés

La consultation portera notamment sur les projets suivants:

- **Projet de règlement numéro 2026-0X1** aux fins d'abroger et remplacer le règlement du plan d'urbanisme numéro 01-93 et ses amendements.
- **Projet de règlement numéro 2026-0X2** remplaçant le règlement sur les permis et certificats numéro 05-93 et ses amendements.
- **Projet de règlement numéro 2026-0X3** remplaçant le règlement de lotissement numéro 04-93 et ses amendements.
- **Projet de règlement numéro 2026-0X4** remplaçant le règlement de zonage numéro 02-93 et ses amendements.
- **Projet de règlement numéro 2026-0X5** remplaçant le règlement de construction numéro 03-93 et ses amendements.

Dates, heures et lieu des assemblées publiques
Les assemblées publiques se tiendront le :
Consultation en anglais
Date : Dimanche 29 novembre 2026
Heure : 9 h
Lieu : Centre communautaire de Venosta
Adresse : 923 Rte 105, Venosta, Québec J0X 3E0
Consultation en français
Date : Dimanche 29 novembre 2026
Heure : 13 h
Lieu : Centre communautaire de Venosta
Adresse: 923 Rte 105, Venosta, Québec J0X 3E0

Les assemblées seront présidées par monsieur le maire Patrick Beaudry. Au cours de cette assemblée, le Conseil et les fonctionnaires présenteront et expliqueront les projets de règlements et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les projets de règlement contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire et certaines d'entre elles sont susceptibles d'approbation référendaire.

Participation en ligne et transmission d'un mémoire
Afin de prolonger la participation citoyenne au-delà des assemblées publiques, la Municipalité mettra également à la disposition des citoyens:

- un sondage en ligne.
- la possibilité de transmettre un mémoire, des commentaires ou des suggestions écrites.

Les contributions en ligne devront être transmises au plus tard le 31 décembre 2026.

Les modalités de participation en ligne, les documents à consulter et les coordonnées pour transmettre un mémoire seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité, à compter du 6 novembre 2026 en fin de journée, à l'adresse suivante: www.lowquebec.ca, sous la section Services, Urbanisme, Refonte – Plan et règlements d'urbanisme.

Les commentaires reçus en ligne seront compilés et pris en considération dans la poursuite du processus de révision. Cette participation en ligne constitue un mécanisme complémentaire aux assemblées publiques prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Consultation des documents
Une copie des projets de règlement, ainsi que les documents explicatifs disponibles, peuvent être consultés:

- Au bureau de la Municipalité du Canton de Low, durant les heures normales d'ouverture.
- Sur le site Web de la Municipalité.
- Lors des assemblées publiques du 29 novembre 2026.

Les documents pourront également être expliqués au cours des assemblées, au moyen d'une présentation et d'une période destinée aux questions et aux commentaires.

Une démarche qui se poursuivra au cours des prochains mois
La consultation publique du 29 novembre 2026 ne constitue pas l'adoption finale du plan et des règlements d'urbanisme. Elle constitue une étape du processus légal de révision et d'adoption.

À la suite des consultations et de l'analyse des commentaires reçus, la Municipalité pourra poursuivre les étapes suivantes, notamment :

1. Analyser les commentaires, questions et mémoires reçus.
2. Apporter, s'il y a lieu, des ajustements aux projets.
3. Poursuivre les échanges requis avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.
4. Adopter les règlements finaux selon les exigences applicables.
5. Transmettre les documents requis pour l'obtention des avis et certificats de conformité.
6. Procéder aux avis et aux autres formalités menant à l'entrée en vigueur des règlements.

Les dates des prochaines étapes seront communiquées ultérieurement.

Renseignements
Pour toute question concernant la consultation ou la transmission d'un mémoire, veuillez communiquer avec :

Megan Angus
Agente de développement municipal et de soutien stratégique
Téléphone: 819 422-3528, poste 106
Courriel: **agente@lowquebec.ca**

FAIT à Low, ce sixième jour du mois de novembre 2026.



Myrian Nadon
Directrice générale et greffière trésorière